



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équitation

Question écrite n° 51834

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'avenir de l'équitation western dans notre pays. Cette équitation qui s'adresse aussi bien aux jeunes enfants qu'aux adultes connaît une très forte progression depuis son introduction en France en 1979. Devant le refus de la Fédération française d'équitation de l'intégrer dans ses structures, l'Association française d'équitation western souhaite la création d'une Fédération d'équitation western. Il lui demande si des mesures sont envisagées pour encourager cette initiative qui va dans le sens d'une grande possibilité de créations d'emplois liés à cette activité sportive et de tourisme.

Texte de la réponse

L'équitation western constitue une discipline équine venue d'Amérique de l'Ouest qui, depuis une vingtaine d'années, rassemble un nombre croissant de pratiquants. Elle mérite, notamment au travers de formations adaptées, d'être davantage développée et structurée. Dans cette perspective, le ministère de la jeunesse et des sports, qui souhaite promouvoir l'unité du mouvement sportif et rationaliser l'octroi des subventions aux fédérations sportives, encourage la poursuite des discussions entre l'Association française d'équitation western et la Fédération française d'équitation (FFE). Cette dernière, qui a reçu la délégation prévue à l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en ce qui concerne l'équitation western, est actuellement dans une phase de consolidation de sa structure interne et paraît donc bien placée pour accueillir toutes les disciplines de l'équitation. Le ministère de la jeunesse et des sports se réjouit donc que les contacts déjà établis entre la FFE et l'Association française d'équitation western aient pu aboutir à la rédaction d'un projet de convention. Attentif au développement de cette discipline équestre, il cherche à favoriser le rapprochement entre les deux entités concernées et s'emploiera à faciliter la conclusion de cette convention.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51834

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5737

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 685